



RECUEIL DES **A**CTES **A**DMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL OCTOBRE 2015

EDITE ET PUBLIE LE 16 OCTOBRE 2015

**"Le texte complet de chaque acte publié dans le présent recueil pourra être consulté à la
Préfecture de la Haute-Loire et dans chaque service concerné"**

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA FORMATION ET DE L'ACTION SOCIALE

ARRÊTE N° B.R.H.F.A.S. 2015/61 DESIGNANT Mme Agnès CHAVANON, SOUS-PREFETE D'YSSINGEAUX, POUR ASSURER LA SUPPLEANCE DU PREFET

**LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE,
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

VU LA LOI N° 82.213 DU 2 MARS 1982 MODIFIÉE RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 5 juin 2013 portant nomination du Préfet de la Haute-Loire - M. LABBÉ Denis ;

VU le décret du 7 mai 2014 portant nomination du Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire – M. ROUCHOUSE Clément ;

VU le décret du 23 juillet 2014 portant nomination de la Sous-préfète d'Yssingaux – Mme Agnès CHAVANON ;

VU l'arrêté préfectoral n° B.R.H.F.A.S. 2011/28 du 9 décembre 2011 modifié portant organisation des services de la Préfecture de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté n° B.R.H.F.A.S. 2014/52 du 29 juillet 2014 portant délégation de signature à M.Clément ROUCHOUSE , secrétaire général de la Préfecture ;

Considérant l'absence simultanée de M. le Préfet, Denis LABBÉ, et de M. le Secrétaire Général, Clément ROUCHOUSE ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : La suppléance du Préfet de la Haute-Loire sera exercée par Mme Agnès CHAVANON, Sous-Préfète d'Yssingaux, du samedi 17 octobre 2015 à 19h00 au dimanche 18 octobre 2015 à 10h00.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques et Mme la Sous-Préfète d'Yssingaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Puy-en-Velay, le 15 octobre 2015

Signé : Denis LABBÉ